

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUIN 2022**

---

MB/VSH

L'an **deux mille vingt-deux**, le **quinze juin** à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : **André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS - René DARAN - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA - Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ**

**ABSENTS (excusés)** : **Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA**

---

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 mai 2022.

***Approuvé***

- ◆ Prend acte du compte rendu du délégataire en ce qui concerne la DSP des activités thermales au titre de l'année 2021.

- ◆ Approuve les tarifs de Sensoria pour la saison estivale 2022.

***Adoptée à l'unanimité***

- ◆ Décide de prendre en charge les frais liés à l'accueil des réfugiés Ukrainiens selon les recommandations de l'AMF.

***Adoptée à l'unanimité***

- ◆ Approuve les nouveaux tarifs des terrasses pour l'occupation du domaine public (2 votes contre – 1 abstention).

***Adoptée (2 votes contre – 1 abstention)***

- ◆ Approuve la nouvelle tarification pour le stationnement sur le parking des Chardons.

***Adoptée à l'unanimité***

- ◆ Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique avec la SCI L3G (restaurant les 3 Guides).

***Adoptée à l'unanimité***

- ◆ Autorise monsieur le Maire à signer avec monsieur Didier Valentian le bail emphytéotique pour l'occupation d'une cabane pastorale au lieu-dit Peyramède (modification de la délibération du 21 octobre 2021).

***Adoptée à l'unanimité***

- ◆ Approuve le projet de convention à signer avec la SAS INVEST pour l'installation de pieux sécants sous domaine public rue des Chardons et rue Vincent Mir (Projet les Terrasses Fleuries).

***Adoptée à l'unanimité***

◆ Décide de publier les actes réglementaires de la collectivité par voie électronique dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021.

***Adoptée à l'unanimité***

◆ Approuve l'acquisition d'un ancien local commercial et d'un appartement du Crédit Mutuel de Bretagne situés Résidence Armazan dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau cabinet médical du Pla d'Adet.

***Adoptée à l'unanimité***

◆ Décide du remplacement d'un candélabre accidenté devant l'église de Saint-Lary-Soulan et approuve le plan de financement proposé par le SDE.

***Adoptée à l'unanimité***

◆ Décide de la mise à disposition d'un agent de la Commune auprès de l'Office de Tourisme pour qu'il exerce notamment les fonctions de chef de bassin à la piscine municipale.

***Adoptée à l'unanimité***

◆ Prend connaissance des décisions prises par monsieur le maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT à savoir :

- Décision 2022-18 : modification des lots 3-4-6-7-8-9-10-13 dans le cadre de l'extension et la modernisation du centre thermoludique
- Décision 2022-19 : modification du marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet PRIMA pour l'aménagement VRD du lotissement communal Chante Coucou
- Décision 2022-20 : adoption du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) les Marmottes
- Décision 2022-21 : mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Délégation de Service Public pour les activités thermales avec le cabinet FIDAL
- Décision 2022-22 : mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Délégation de Service Public pour les activités thermales avec la société Partenaires Finances Locales
- Décision 2022-23 : mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Délégation de Service Public pour les activités thermales avec le cabinet ELCIMAI

◆ Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- La procédure de préemption concernant la grange Decornière au Rioumajou
- Le lotissement Chante Coucou et la procédure de marchés conduite par Midi Logements
- Les inaugurations du 7 juillet 2022
- Les animations estivales 2022
- Les modifications simplifiées demandées pour le PLU de Saint-Lary Soulan
- Le calendrier prévisionnel concernant la procédure de recrutement du nouveau Directeur de l'Office de Tourisme

La séance est levée à 20h30

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

  
**André MIR**